

VILLE DE HOENHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 31 janvier 2022

sous la présidence de **Monsieur le Maire Vincent DEBES**

Conseillers élus :	Conseillers en fonction :	Conseillers présents :	Conseillers absents
33	33	28	5

Présents : 28

M. le Maire Vincent DEBES, M. Jean-Claude HEITMANN, Madame Gaby WURTZ, M. Claude HOKES, Mme Adeline HUGUENY, Monsieur Claude FABRE, Mme Anne BOUCARD, M. Cyril BENABDALLAH, Mme Martine JEROME, Mme Marion ARNOLD, M. Jean-Marc ARRIEUDEBAT, Mme Véronique BOBEY, Mme Caroline BONAZZA, Mme Isabelle EYER, Mme Evelyne FLORIS, Mme Virginie GRUSZKA, M. Sébastien G'STYR, M. Romaric GUSTO, M. Dzenan HADZIFEJZOVIC, Mme Hakima KHIF, M. Dominique LACOUR, M. Didier MERCK, M. Alain ROBUCHON, Mme Hanife SAGLAM, M. Alain SCHIRMANN, M. François SCHOHN, M. Michel VENTE, M. Grégory ZEBINA.

Absents excusés ayant donné procuration : 4

Madame Andrée KINTZEL, conseillère municipale, donne procuration à M. Jean-Claude HEITMANN
Monsieur Christophe KUNZ, conseiller municipal, donne procuration à M. Michel VENTE
Madame Jennifer GEOFFROY, conseillère municipale, donne procuration à Mme Marion ARNOLD
Madame Safa GHARBI, conseillère municipale, donne procuration à M. Romaric GUSTO

Absente excusée sans procuration : 1

Madame Lisa WASSMER

Secrétaire de séance : Dzenan HADZIFEJZOVIC

Point 2022-04

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

(ANNEXE 1)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Claude HOKES, Adjoint au maire.

« L'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales indique que, dans les communes de plus de 10.000 habitants, le Maire présente au Conseil municipal un Rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés, la structure de la dette et une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport donne lieu à un débat et le Conseil municipal doit en prendre acte par une délibération spécifique.

Le rapport doit être transmis au Préfet du département et au Président de l'Eurométropole de Strasbourg. Il doit en outre être publié. »

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/02/2022

Application agréée E-legalite.com

93_DE-007-210702043-20220131-DCM2022_04-

Séance du : 31 janvier 2022

Point 2022-04 : RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Monsieur Claude HOKES ajoute un complément d'informations.

« Le ROB constitue la 1ère étape du cycle budgétaire pour les communes de plus de 3500 habitants. Il est suivi par le budget primitif au plus tard dans les 2 mois qui suivent. Celui-ci étant prévisionnel, il peut être complété par un budget supplémentaire ou amendé à tout moment de l'année par des décisions modificatives. Dans le cycle budgétaire, nous retrouvons également le compte administratif et le compte de gestion, qui seront fusionnés dans un compte financier unique dès l'année prochaine.

Ce rapport est finalisé par un débat en Conseil municipal sur les orientations générales du budget de la commune.

Vous vous demandez sûrement pourquoi nous n'avons pas étudié ce point au mois de novembre ou de décembre dernier : ceci, tout simplement, car nous voulions apurer les comptes 2021 articulés autour de l'ancien plan comptable M14. Depuis le 1er janvier 2022, les écritures se font dorénavant sur la base d'un nouveau plan comptable intitulé M57.

Ce débat d'orientation budgétaire permet :

- de discuter des orientations budgétaires de la collectivité,
- de vous informer de la situation et de l'évolution des finances de la commune,
- de vous communiquer le maximum éléments d'analyse nécessaires au débat.

Vous avez tous été destinataires par voie numérique du présent ROB. Je ne vous imposerai pas une lecture fastidieuse de tous les points développés par Patrick Vivier, que je remercie, dans ce document.

Je vous propose de revenir sur les points essentiels de ce rapport :

Au niveau mondial, le Covid a frappé toute la planète et nous avons tous été impactés, chahutant l'économie en 2020 mais nous avons retrouvé une nouvelle croissance en 2021. Des soutiens budgétaires massifs ont contribué à atténuer la perte de croissance. Les Etats-Unis ont été les premiers à redémarrer en faisant fi de la pandémie, la Chine a rapidement également retrouvé son niveau de pré-pandémie. Le yo-yo de la pandémie a contribué à ralentir la vigueur de la reprise.

D'autres obstacles ont également ralenti la reprise comme la remontée du prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation. Je vous cite l'exemple du prix du baril Brent qui en avril 2021 coûtait 54,20 \$ et au 1^{er} janvier 2022 coûtait 89.50 \$. Les experts se contredisent sur la tendance à venir. Nous avons aussi connu l'année dernière les pénuries de biens intermédiaires dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles. Également, une désorganisation des chaînes logistiques, conséquence des confinements avec une pénurie de main d'œuvre dans certains secteurs (transports, restauration,...).

Au niveau de l'Europe, est la même chose qu'au niveau mondial. Le chacun pour soi a été le point commun entre tous les pays. Chacun s'est débrouillé au détriment de son voisin. La solidarité européenne n'a pas beaucoup joué.

Pour la France, 2021 c'est un retour à la normale de l'activité économique grâce à la progression de la vaccination et la levée de la plupart des restrictions sanitaires. Cette dynamique s'explique par une reprise de la demande intérieure relativement forte dans le secteur des services, la consommation des ménages. On a noté des difficultés récurrentes d'approvisionnement, principal

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/02/2022

Application agréée F.legiplex.com

99_DE-067-216792043-20220131-DCH2022_04-

Séance du : 31 janvier 2022

Point 2022-04 : RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

obstacle à la production. On constate également sur le marché du travail, une baisse importante du chômage de près de 8%. Une amélioration qui s'accompagne de difficultés en termes de recrutement. Toutes les entreprises françaises se sont plaintes de ne pas trouver de personnel rapidement et ceci principalement dans la restauration.

On constate un rebond de la croissance à plus de 7 %. Le premier semble-t-il depuis 50 ans. La banque de France estime que nous serons en 2022 à 3,6%. L'inflation va encore progresser de 3,5% en 2022. Par contre, la balance commerciale souffre toujours d'un déficit chronique pour les français. En 1995, nous étions au 5ème de rang de la richesse mondiale. En 2021, nous nous retrouvons au 25ème rang. Nous avons perdu 20 places et ce n'est pas un signe très encourageant pour notre économie. Il faut dire que 32% de la richesse nationale concerne des dépenses sociales. La France, qui est le pays qui dépense le plus pour faire baisser durablement la pauvreté et le chômage, est à la traîne, pratiquement parmi les derniers. Pour exemple, le taux de chômage de quelques pays : la République Tchèque 3,5%, l'Allemagne de 5,2% et la zone euro de 7,3%.

Comme chaque année, le gouvernement a voté une loi de finances au mois de septembre. Il n'y a pas d'évolution notable par rapport à l'année dernière. Il n'y a pas d'évolution des concours de l'Etat pour les communes (DGF et DSU). Par contre, il y a un dégrèvement en 2022 de la Taxe d'habitation sous condition de ressources, le restant sera apuré de façon définitive en 2023. On peut noter que la part départementale de la Taxe foncière est transférée aux communes. Le point d'indice de la fonction publique quant à lui est toujours gelé.

Les finances municipales de notre ville sont sensibles aux apports extérieurs comme la dotation globale de fonctionnement, la dotation de la solidarité urbaine ou ce qui nous provient de l'EMS. Ce potentiel financier qui peut paraître faible n'est pas significatif en soi car on ne manque pas de dynamisme dans la réalisation. Si nous devions faire le total des réalisations des deux derniers mandats « DEBES », nous serions largement au-dessus de ce qui a été fait précédemment.

En ce qui concerne l'endettement de Hoenheim, nous sommes la 3ème commune la moins endettée de l'EMS. En 2021, notre endettement se montait à 125€/habitant ; en 2022 il passe à 100€/habitant. La moyenne nationale des communes de la même strate est de 846€/habitant.

Un petit survol de nos investissements et chantiers en cours pendant l'année 2021 qui ont connus quelques ralentissements mais sont en cours de finalisation (Ecole de musique, Club house, du stade omnisport, rénovation de la maison rue Ring, Plateau Bouchesèche, le Centre socioculturel). Ces décalages de travaux ont ainsi entraîné un assez important excédent de fonctionnement global, d'où une trésorerie largement suffisante pour faire face aux dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Au niveau du personnel communal, nous disposions au 1^{er} janvier 2021 de 145 agents dont 90 agents à temps complet et 55 à temps non complet. Je ne vous fais pas état de la ventilation par catégorie mais nous sommes relativement stables. Nous comptons 3 emplois fonctionnels : le DGS, le DGA et le DST. Nous avons 3 logements de fonction. Nos dépenses de personnel s'élèvent à 4 123 716,72 €. Ce qui représente 58% des dépenses de fonctionnement. Il y a quelques années nous en étions à 61%. Ce chiffre assez élevé s'explique par l'absence de DSP, puisque nous avons choisi de garder en régie certains services comme la Halte-garderie ou le multi-accueil.

Dans la section de fonctionnement, au niveau des recettes, il n'y a pas grand-chose à dire. Les produits du domaine et des services n'augmenteront pas beaucoup. Seuls quelques impôts et taxes nous ramènent de l'argent comme la taxe foncière ce qui représente les deux tiers des recettes de

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/02/2022

Application gérée E-legalite.com

93_DE-007-218702043-20220131-DCM2022_04-

Séance du : 31 janvier 2022

Point 2022-04 : RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

notre collectivité. La dotation de l'Eurométropole sera en baisse de : -3,5 %. En revanche, les droits de mutation rapportent puisqu'il y a une augmentation de 47%. Les dotation et participation représentent 15% de nos recettes, elles sont en baisse de 13%.

En section de fonctionnement, les dépenses à caractère général ont augmenté de 8% en 2020 et de 6,5% en 2021. Les dépenses de personnel quant à elles sont passées de -2,3% en 2020 à -3,5% en 2021. En ce qui concerne les charges financières, nous n'avons plus que des emprunts à taux fixe pour une charge de la dette de 43 000€ annuel.

Nous avons une augmentation de 15 % en faveur du CCAS pour faire face aux besoins en matière d'aide sociale.

En ce qui concerne la section d'investissements, les recettes se composent de l'autofinancement, du FCTVA, de la taxe d'aménagement et des subventions d'investissement au titre du Centre socioculturel, de la rénovation/extension de l'Ecole maternelle du centre. Cette fois encore, nous n'avons pas fait appel à l'emprunt.

Pour la section d'investissement, les dépenses de 2 200 000€ ont été en dessous des prévisions sur les projets que vous connaissez tous.

Les orientations pour 2022 : Pour la section de fonctionnement, les hypothèses sont que les recettes restent stables et liées aux taxes locales. Les dotations de l'Etat restent stables également. Nous pensons continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement. Les autres recettes devraient se maintenir sans progression.

Au niveau de la section de fonctionnement, pour les dépenses, nous pensons que les charges à caractère général continueront d'être maîtrisées. Notre objectif est de maîtriser également les charges courantes même s'il est impossible aujourd'hui de prévoir les hausses de l'énergie que l'Etat a jusqu'à présent cherché à contenir.

Pour les recettes de la section de fonctionnement, il n'y aura pas de revalorisation des taux d'imposition (taxe foncier bâti et Taxe foncier non bâti). On espère que le marché immobilier local sera aussi dynamique qu'en 2021. Nous savons d'ores et déjà que les dotations de l'EMS seront en baisse de 5,6% et que les dotations de l'Etat resteront relativement stables. Pour les autres recettes, pas d'augmentation notable ou de recettes exceptionnelles.

Pour les dépenses de la section d'investissement, après consultation des différents services, chiffrage prévisionnel et examen de la commission des finances, les projets seront soumis à Monsieur le maire pour présentation et vote du Conseil municipal le 14 mars prochain.

Les investissements envisagés pour l'année 2022 sont les suivants :
Tout d'abord l'autorisation de programme qui sera naturellement poursuivie en 2022 :

- la rénovation et extension du Centre socioculturel

Les travaux non réalisés :

- la verrière salle du conseil
- les travaux d'aménagement pour mise en conformité ADHAP
- le chantier de rénovation du hall des sports (retard dû à l'approvisionnement en matières premières et de la disponibilité de la société chargée des travaux)

Les projets :

- l'aménagement des abords du Centre Socioculturel

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/02/2022

Application agréée E-Logistix.com

99_DE-067-216702043-20220131-DCM2022_04-

Séance du : 31 janvier 2022

Point 2022-04 : RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

- la rénovation et extension de l'Ecole maternelle du Ried
- l'aménagement rue des Voyageurs (placette école de musique)
- des travaux de maintenance (luminaires, doucines)
- des travaux de maintenance dans certains locaux
- des travaux pour des économies d'énergie comme le remplacement de chaudières, plan de développement de la production photovoltaïque
- la poursuite du renouvellement de la flotte par des véhicules électriques.

Au niveau de la section d'investissement et j'en termine avec les recettes :

- l'autofinancement et le FCTVA. Les investissements n'ayant pas été nombreux en 2021, il n'y aura pas de forte évolution à attendre au niveau du FCTVA.
- les subventions d'investissement de la part de l'Etat, du CEA, de la CAF

Voici, mes chers collègues, d'une façon très synthétique, ce qui pouvait être dit sur ce ROB. »

Monsieur le Maire et Claude HOKES ouvrent le débat. Aucune prise de parole n'est demandée.

Délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

Vu la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 107,

Vu l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

PREND ACTE

du débat sur les orientations budgétaires au titre de l'année 2022 et du rapport sur les orientations budgétaires, ci-joint en annexe.

ADOpte A L'UNANIMITE (dont 4 procurations)

Pour extrait conforme au registre des délibérations, certifié

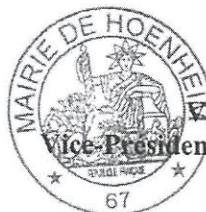
Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception en
Préfecture le 07/02/22 et de la
publication/notification le 04/02/22



Le Maire,

Fait à HOENHEIM, le 4 février 2022

Le Maire,



Vincent DEBES
Vice-Président de l'Eurométropole

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de transmission au contrôle de légalité

REÇU EN PREFECTURE

le 07/02/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-216702043-20220131-DCM2022_04-

VILLE DE HOENHEIM



RAPPORT SUR

LES ORIENTATIONS

BUDGETAIRES

2022

Pour mener à bien tous les projets, un temps de réflexion est nécessaire. Aussi, le législateur impose-t-il aux communes de plus de 3500 habitants d'organiser un débat d'orientation budgétaire, première étape du cycle budgétaire annuel.

Un débat obligatoire

La tenue du débat d'orientation est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants (Article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi N°2015-991 du 7 août 2015 – art 107). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget. Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et ne peut pas être organisé au cours de la même séance que celui-ci.

Un rapport sur les orientations budgétaires doit être adressé aux conseillers municipaux au moins 5 jours avant la réunion du conseil. Il doit comporter les informations suivantes:

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en plus, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives:

- à la structure des effectifs;
- aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature;
- à la durée effective du travail dans la commune.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans un délai de quinze jours, le rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunal dont la commune est membre. Il fait également l'objet d'une publication.

Les objectifs du débat d'orientation budgétaire (D.O.B.)

Il donne aux membres du conseil municipal la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité et sur les axes majeurs de sa politique générale. Par conséquent, il est dans la logique d'un tel débat de permettre à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur l'état de la situation financière de la collectivité, telle qu'elle résulte de l'évolution passée ;
- d'être informée des principales contraintes, internes à la commune et externes à elle, qui pèsent sur la préparation du budget ;
- de discuter des priorités qui détermineront le contenu des dépenses et le niveau des recettes qui seront affichées dans le budget primitif, et qui constituent donc les orientations budgétaires.

Nous examinerons les aspects suivants :

- des données sur le contexte économique et financier,
- une analyse de la situation financière propre de la collectivité,
- les perspectives pour l'année à venir, avec des éléments de prévision pluriannuelle des investissements.

A. L'environnement économique et financier général

1. **Conjoncture économique**
2. **Evolution des taux d'intérêt**
3. **La loi de finances pour 2022 : principales mesures concernant les collectivités locales**

B. L'état des finances municipales à Hoenheim en 2021

1. **Situation financière globale**
2. **Gestion de trésorerie**
3. **Gestion de la dette**
4. **Le personnel communal**
5. **Evolution prévisionnelle de la section de fonctionnement**
6. **Evolution prévisionnelle de la section d'investissement**

C. Orientations budgétaires

1. **Les dépenses de fonctionnement**
2. **Les recettes de fonctionnement**
3. **Le programme d'investissement**
4. **Le financement des investissements**
5. **Prévision d'évolution de la dette**

A. L'environnement économique et financier général

1. Conjoncture économique

a) Produit intérieur brut

Selon la Banque de France, suite à la crise débutée en 2020 liée à la pandémie de COVID19, après une année 2021 marquée par un fort rebond de la croissance (+6,7%), l'économie française devrait poursuivre avec une croissance modérée à +3,6% en 2022, et à +2,2% en 2023. Le chômage continue sa descente à 8,1% au 3^e trimestre 2021 (après avoir atteint 9,1% fin 2020).

b) Inflation

En France, La hausse des prix pourrait être d'environ 3,5% en 2021.

L'inflation resterait relativement forte en 2022 à environ 4%, puis la hausse des prix à la consommation devrait s'infléchir à environ + 2 % en 2023 selon la Banque de France.

2. Evolution des taux d'intérêt

L'Eonia (taux de référence pour les opérations de prêt interbancaires au jour le jour pratiquées dans la zone euro) s'établit à un niveau historiquement bas depuis 2009. Après un léger sursaut en 2011, cet index a baissé de façon très importante en 2012 pour atteindre un plancher à l'été 2014. Ce taux est devenu négatif depuis fin 2014.

Après une baisse début septembre 2014 à 0,05%, la Banque Centrale Européenne (BCE) a fixé son principal taux directeur à 0% le 1^{er} juillet 2016.

Sur les prochains mois, malgré l'incertitude, la situation économique tend à faire penser que les taux devraient continuer à rester bas (proche de 0) dans les mois qui viennent.

Un nouvel indice (€STR – Taux à court terme de la zone Euro) remplacera l'Eonia à partir de 2022.



NB : Euro Overnight Index Average (EONIA) : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne). Il résulte de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les

REÇU EN PREFECTURE de l'eurobor

le 07/02/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-216702043-20220131-DCM2022_04-

3. La loi de finances pour 2022 : principales mesures concernant les collectivités locales

a) Les concours financiers de l'Etat

Dans un objectif de poursuite de l'effort de maîtrise des dépenses publiques, les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales n'évolueront pas.

Les différentes dotations, dont la Dotation globale de fonctionnement (DGF) et la Dotation de solidarité urbaine (DSU), resteraient stables en 2022.

b) Les mesures fiscales

Le projet de loi de finances pour 2022 confirme le dégrèvement total de la taxe d'habitation due au titre de la résidence principale, sous condition de ressources (80 % des foyers fiscaux en 2020, les 20% restants à échéance 2023). Pour les 20% des ménages payant encore cet impôt, l'allègement sera de 65 % en 2022.

Le mécanisme du dégrèvement garantit la compensation intégrale des recettes des communes et des intercommunalités. L'évolution des valeurs locatives sera prise en compte au fil des années pour le calcul du dégrèvement, mais les taux et abattements resteront ceux de 2017. En théorie, les collectivités conservent bien un pouvoir de taux. Y avoir recours reviendrait toutefois à réimposer les bénéficiaires du dégrèvement.

Ensuite, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties est intégralement transférée aux communes, permettant à l'Etat de ne compenser aux communes que la différence entre la recette de taxe d'habitation supprimée et la ressource de taxe foncière départementale transférée grâce à un mécanisme de coefficient correcteur.

c) Les autres dispositions

Le point d'indice permettant le calcul du traitement des agents de la fonction publique restera gelé en 2022.

La revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2022 a eu pour effet de figer les premiers échelons des grilles indiciaires des agents de catégorie C de la fonction publique territoriale au salaire minimum.

B. L'état des finances municipales à Hoenheim en 2021

1. Situation financière globale

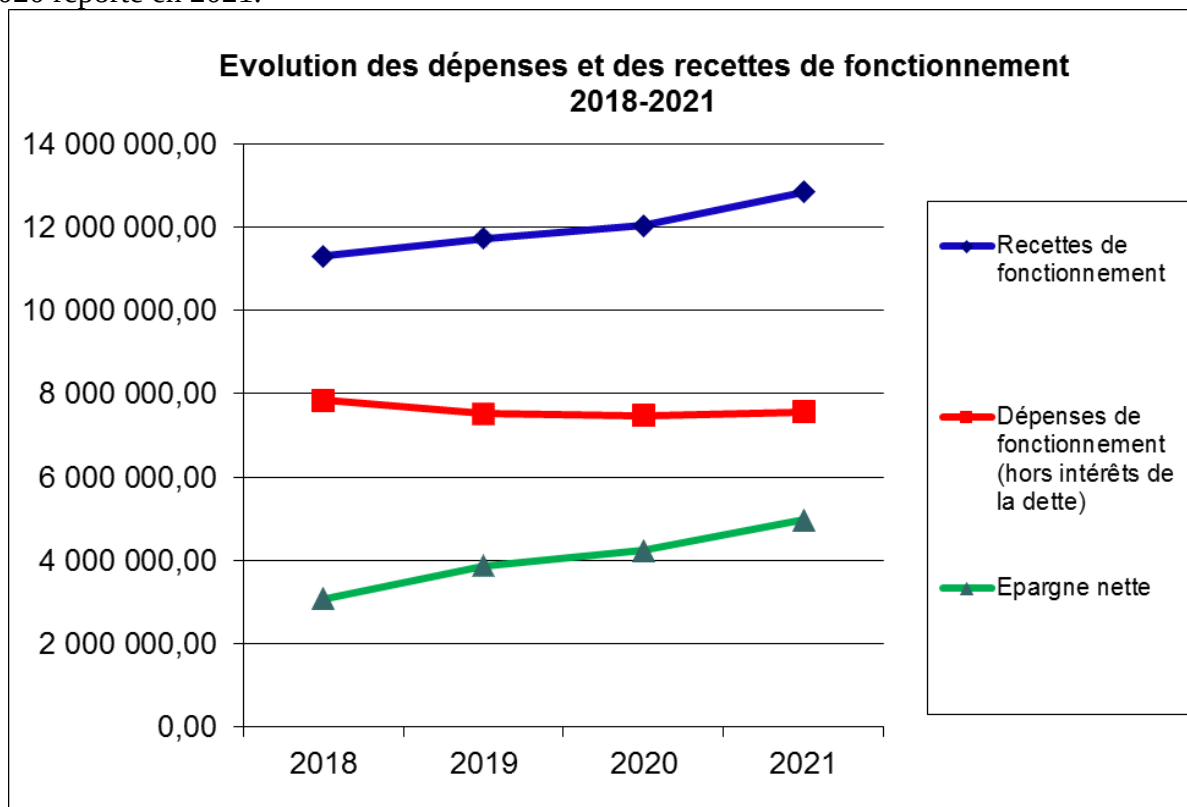
En 2021, Hoenheim était la 6e commune de l'Eurométropole (sur 33) pour la faiblesse de son potentiel financier, qui reste traditionnellement faible. Les finances communales sont, par conséquent, très sensibles aux apports extérieurs (dotations, subventions).

D'un autre côté, Hoenheim était en 2021 la 3^e commune la moins endettée de l'Eurométropole, avec 125 € de dette par habitant, à un niveau bien en dessous de la moyenne nationale (846 € / habitant en 2020). L'endettement au 1^{er} janvier 2022 était de 100 € par habitant, soit un niveau historiquement bas.

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire du COVID19 qui a freiné les dépenses d'équipement étaient plus importantes en 2021.

Les investissements se sont concentrés sur quelques projets (Solde de facturation des travaux de l'école de musique et équipements du bâtiment / Solde de facturation des travaux des vestiaires et club-house du stade omnisports / Aménagement du local rue Anatole France / rénovation de la maison rue Ring / Réaménagement du plateau d'évolution au groupe scolaire Bouchesèche / Poursuite du programme de rénovation-extension du centre socioculturel).

L'excédent de fonctionnement global 2021 est en hausse, avec un important excédent 2020 reporté en 2021.



2. Gestion de trésorerie

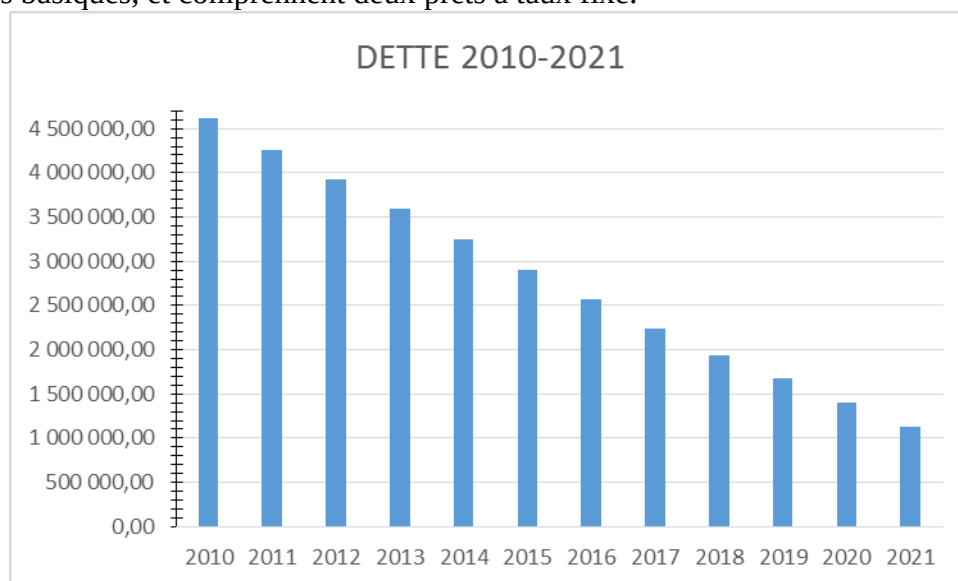
Il n'a pas été utile de mettre en place une ligne de trésorerie en 2021. La trésorerie a été suffisante pour supporter les dépenses de fonctionnement et d'investissement.



3. Gestion de la dette

Le dernier emprunt ayant été contracté en 2011, la commune de Hoenheim est dans une phase de désendettement continu. Tous contrats confondus, le capital restant dû à la fin 2021 s'élève à environ 1,4 millions d'euros.

Les emprunts sont de type A1 selon la classification Gissler, c'est-à-dire des produits financiers basiques, et comprennent deux prêts à taux fixe.



4. Le personnel communal

Au 1^{er} janvier 2021, le personnel communal se compose de 145 agents (90 à temps complet et 55 à temps non complet), dont 3 emplois fonctionnels (DGS, DGA, DST), et une collaboratrice de cabinet du maire, représentant 98,96 « équivalent temps plein ». 84% du personnel est composé d'agents titulaires.

Le personnel communal est ventilé comme suit :

- Filière administrative : 27 postes
- Filière technique : 39 postes
- Filière sociale : 37 postes
- Filière médico-sociale : 2 postes
- Filière culturelle : 17 postes
- Filière animation : 26 postes

Le temps de travail pour un emploi à temps complet est de 35 heures par semaine. Fin 2021, 3 agents bénéficient d'un logement de fonction, dans les conditions définies par délibération du Conseil municipal.

Variation des effectifs et frais de personnel

Année	Effectifs (ETP)	Frais de personnel en euros (chapitre 012)
2015	116,95	4 522 526,56
2016	113,68	4 428 875,77
2017	119,58	4 468 898,58
2018	110,97	4 492 492,57
2019	101,90	4 373 384,99
2020	100,86	4 272 583,67
2021	98,96	4 123 716,72

Pour l'année 2021, les dépenses de personnel se sont élevées à 4 123 716,72 €, soit 58% des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce montant se répartit comme suit :

- Rémunérations principales : 2 404 404,72 €
- Indemnités diverses (régime indemnitaire, heures complémentaires et supplémentaires, indemnité de résidence, supplément familial de traitement, etc) : 563 580,52 €
- Autres frais divers (cotisations, formations, etc) : 1 155 731,48 €

Le ratio dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement est légèrement inférieur à la moyenne de la strate (commune de 10 000 à 20 000 habitants). Il est la conséquence de l'absence de délégations de service contractées par la commune au profit d'une gestion exclusive en régie, compétences déléguées par de nombreuses collectivités comme par exemple pour la petite enfance (halte-garderie, crèche collective) ou le périscolaire (garderies, restauration scolaire).

Bien que difficilement comparables aux autres communes de notre taille, compte tenu de notre adhésion à l'Eurométropole de Strasbourg et donc des diverses compétences exercées par cette dernière, nos effectifs en matière de personnel (145 agents pour 98,96 ETP) restent très inférieurs à la moyenne nationale de la strate qui s'élève à 254 agents (chiffre de la DGCL au 31/12/2018).

S'agissant de la gestion prévisionnelle des effectifs, le non-remplacement de certains départs à la retraite continuera à stabiliser les frais de personnel dans les années à venir.

Vous trouverez, en annexe de ce rapport, le tableau des emplois permanents au 1^{er} janvier 2021, ainsi que le dernier bilan social.

5. Evolution de la section de fonctionnement en 2021

a) Les recettes de fonctionnement

- Les produits du domaine et des services

Après une baisse de près de 12 % en 2020, ces recettes évoluent peu (+0,66%) par rapport à l'année dernière. La pandémie de COVID19 continue à affecter les recettes liées aux services offerts par les services municipaux. Une grande partie provenant du service de la Petite enfance, un mécanisme de régulation de la CAF continue à amortir les pertes de recettes de ce secteur liées à la pandémie de COVID19.

- Les impôts et taxes

Le produit des impôts et taxes (qui représentent près des 2/3 des recettes de fonctionnement) augmente fortement au global à + 7% en 2021, nonobstant la stabilité des taux communaux.

A l'intérieur de ce chapitre, il est à noter la hausse de +4,7% des recettes liées aux taxes foncières (mais avec, en parallèle, la baisse des allocations compensatrices de taxe d'habitation sur le chapitre des dotations d'Etat) et de la taxe sur l'électricité.

De même, les recettes liées à la taxe additionnelle aux droits de mutation sont en forte hausse à +47%, poussées par le dynamisme du marché immobilier.

La dotation de l'Eurométropole de Strasbourg est à nouveau en baisse à -3,5% par rapport à celle de 2020.

- Les dotations et participations

Ce chapitre budgétaire (qui ne représente plus que 15% de nos recettes) est en forte baisse en 2021, à -13%. La réforme de la fiscalité locale, et notamment de la taxe d'habitation, a en pour effet d'augmenter les recettes fiscales, mais de diminuer, voire supprimer, certaines dotations de compensation.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est une nouvelle fois en baisse de -3,7%. La dotation nationale de péréquation (DNP) baisse quant à elle de -2,9%. Seule la dotation de solidarité urbaine (DSU) augmente de +3,3%.

- Recettes exceptionnelles

Il n'y a pas de recettes exceptionnelles significatives en 2021.

b) Les dépenses de fonctionnement

- Les charges à caractère général

Les charges à caractère général sont en hausse en 2021 de 6,5% (après +8% en 2020). Les poursuites des mesures prises pour faire face à la pandémie de COVID19 et la hausse des prix, notamment de l'énergie, expliquent ces augmentations.

- Les dépenses de personnel

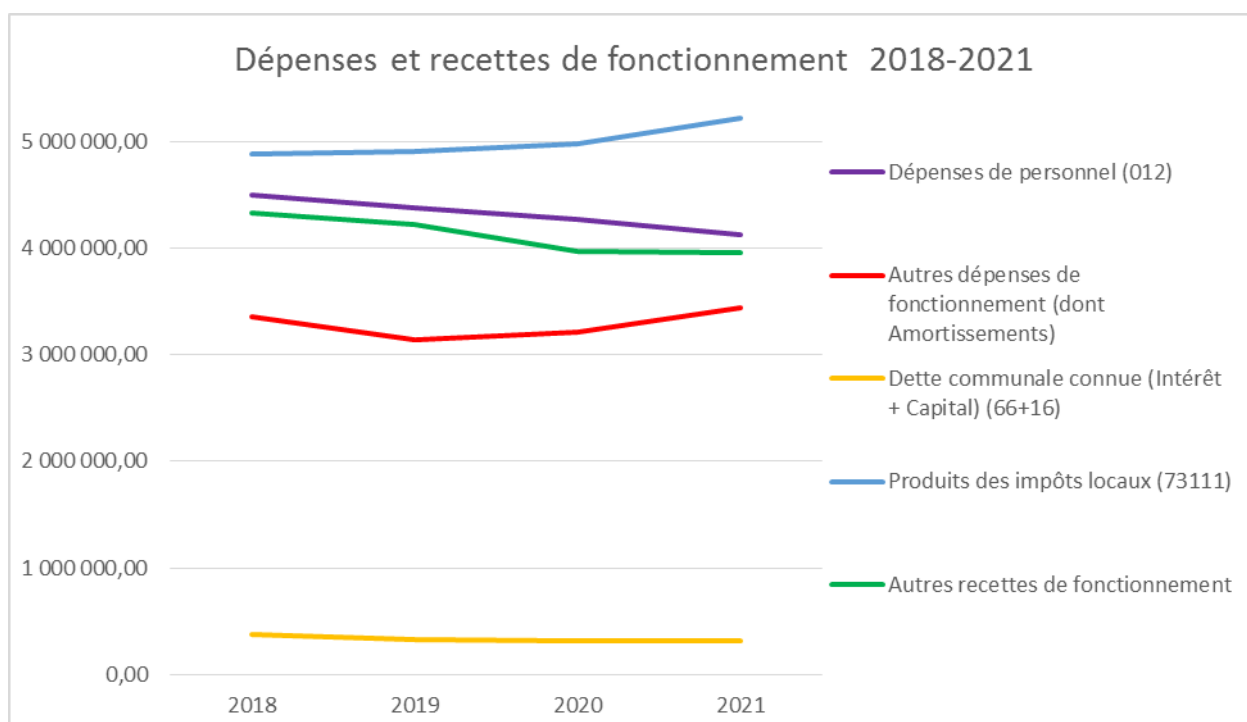
Les dépenses de personnel, premier poste de dépenses de fonctionnement, baissent à nouveau en 2021 à -3,5% (après -2,3% en 2020). Les départs de personnel (retraite, mutation, etc) n'ont pas été compensés ou remplacés. Des difficultés de recrutement de personnels qualifiés ont également perturbé le remplacement sur certains postes vacants. Le point d'indice est resté gelé en 2021.

- Les charges financières

Les sommes issues des intérêts des emprunts continuent de baisser en 2021, passant à environ 43 000 €.

- Les autres dépenses

Les autres dépenses stagnent par rapport à 2020, à l'exception des subventions de fonctionnement aux associations qui augmentent de 15% et de celle versée au CCAS de Hoenheim à +55% (en raison de l'embauche d'une personne supplémentaire pour faire face aux besoins en matière d'aide sociale).



6. Evolution de la section d'investissement en 2021

a) Les recettes d'investissement

- Le FCTVA et les taxes d'urbanisme

Les dépenses d'investissement de 2020 étant en baisse par rapport à 2019, le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) connaît une diminution en 2021, à un peu plus de 150 000 €.

La Taxe d'Aménagement (TA), liée au marché immobilier, est en forte hausse, à près de 90 000 €.

- Les subventions d'investissement reçues

Les subventions d'équipement reçues en 2021 s'élèvent à un peu plus de 345 000 €, au titre des travaux de rénovation-extension du Centre socioculturel et de la rénovation-extension de l'école maternelle du centre.

- L'appel à l'emprunt

Un emprunt n'a pas été nécessaire en 2021.

b) Les dépenses d'investissement

- L'amortissement des emprunts

En 2021, la ville de Hoenheim aura remboursé environ 272 000 € de capital au titre des emprunts contractés.

- Les études, acquisitions et travaux

Bien que ces dépenses aient doublé en 2021 à environ 2,2 millions d'euros, elles restent éloignées des prévisions, en raison de retards imputables aux tensions d'approvisionnement sur les marchés et à la pandémie de COVID19 qui a impacté différents projets.

Parmi les grandes dépenses d'investissement en 2021, on peut noter, entre autres : la suite du programme de rénovation-extension du Centre socioculturel, le solde du marché pour la construction des vestiaires et du club-house au stade omnisports, le solde du marché pour l'école de musique, l'aménagement du local rue Anatole France, la rénovation de la maison rue Ring, la rénovation du plateau d'évolution au groupe scolaire Bouchesèche et l'aménagement du nouveau cimetière. Diverses acquisitions de matériels complètent les investissements 2021 (mobilier pour l'école de musique et les écoles, matériel informatique, véhicules électriques pour les ateliers municipaux).

C. **Orientations budgétaires**

Les hypothèses d'évolution de la section de fonctionnement pour les prochaines années reposent sur plusieurs postulats :

- L'augmentation stable des recettes liées aux taxes locales,
- Le non recours à l'emprunt,
- La stabilité des dotations de l'Etat,
- Le maintien des autres recettes de fonctionnement à leur niveau actuel,
- La maîtrise des autres dépenses, ainsi qu'une inflation modérée.

Ces prévisions permettent d'en déduire un maintien de l'épargne nette au niveau actuel (hors affectation du résultat).

1. Les dépenses de fonctionnement en 2022

- Les charges à caractère général

L'objectif de maîtrise des charges courantes sera poursuivi nonobstant les faibles marges de manœuvre : la recherche d'économies, à qualité de service constant, sera visée. De grands postes de dépenses sont de plus en plus difficilement compressibles. Les dépenses en matière d'énergies restent soumises aux variations des marchés, orientés fortement à la hausse. Les opportunités d'externalisation de services seront examinées au cas par cas sur le plan économique mais aussi social.

- Les dépenses de personnel

Ces dépenses seront soumises à un objectif de stabilité en 2022, nonobstant le Glissement vieillesse technicité (GVT).

- Les charges financières

Sans nouvel appel à l'emprunt, elles seront à nouveau en baisse en 2022.

- Les autres dépenses

L'enveloppe allouée aux subventions devrait rester stable en 2022.

2. Les recettes de fonctionnement en 2022

- Les impôts et taxes

La revalorisation des taux d'imposition (TFB, TFNB) n'est pas prévue en 2022.

Le marché immobilier local est toujours très dynamique : le produit des taxes additionnelles aux droits de mutation devrait être stable par rapport à 2021.

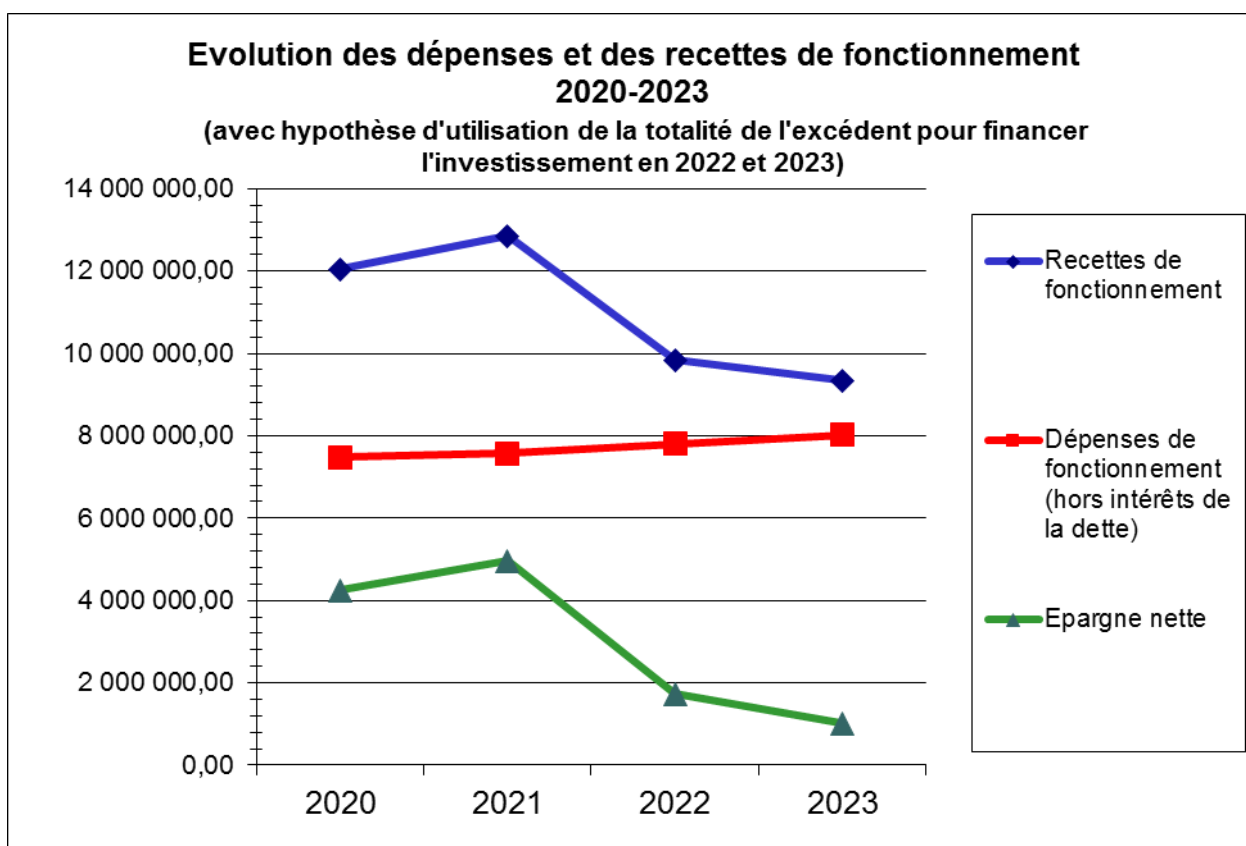
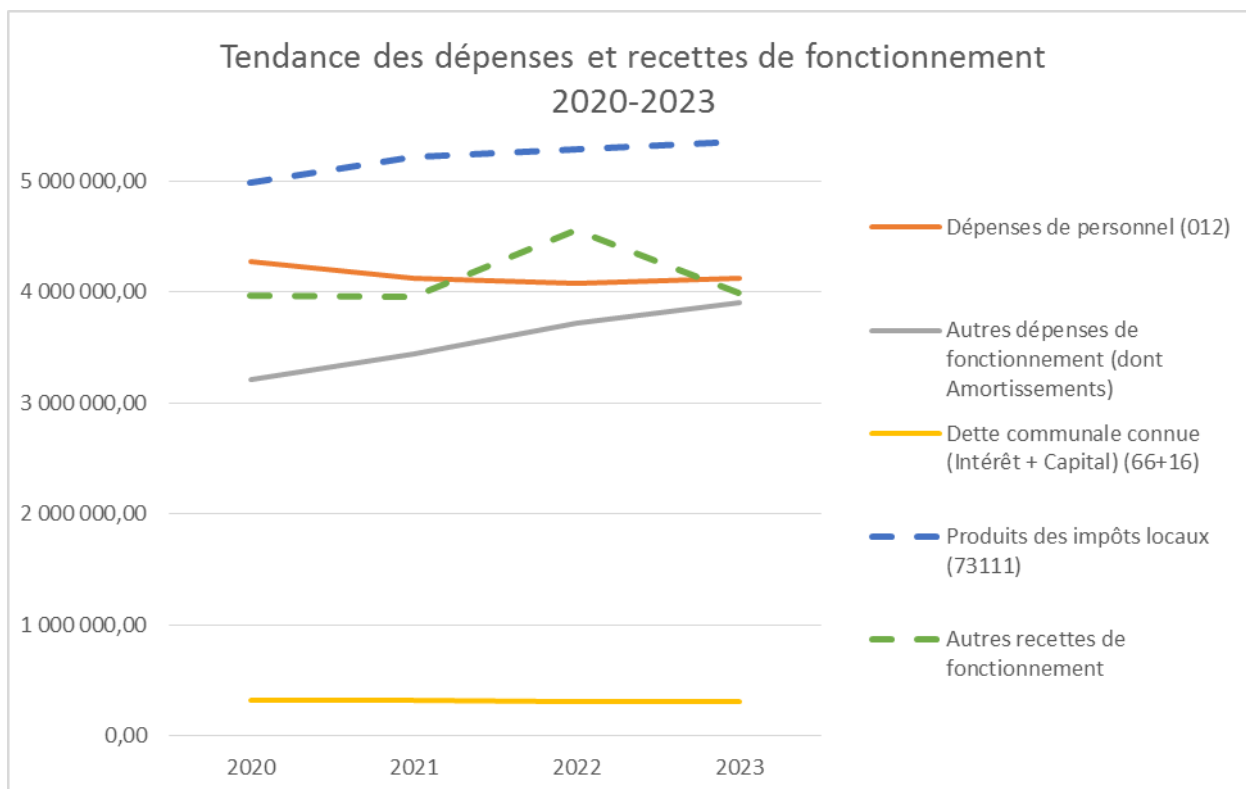
- Les dotations et participations

Les dotations de l'Etat devraient être stables en 2022 par rapport à 2021.

La dotation de l'Eurométropole de Strasbourg sera à nouveau en baisse de 5,6%.

- Les autres recettes

Les tarifs municipaux augmenteront de façon marginale, au rythme de l'inflation. Aucune recette exceptionnelle n'est prévue.



3. Le programme d'investissement pour 2022

L'année 2022 sera une année de transition. Les chantiers de l'extension-rénovation du Centre socioculturel et de la rénovation de la salle des sports « Le chêne » devraient se terminer, permettant à la collectivité de débiter de nouveaux projets.

Les travaux de rénovation et d'extension du Centre socioculturel, dont l'autorisation de programme a déjà été votée, seront poursuivis tout au long de l'année 2022. De même, malgré les retards liés à l'approvisionnement en matières premières qui ont entravé le démarrage de ces travaux, le chantier de rénovation de la salle des sports « Le chêne » devrait aboutir d'ici la fin d'année.

De nouveaux projets seront soumis au Conseil municipal, à savoir :

- la rénovation et l'extension de l'école maternelle du Ried,
- la poursuite du renouvellement de la flotte de véhicules avec l'utilisation de technologies plus respectueuses de l'environnement, dans le cadre des orientations de la Z.FE,
- un plan de développement de la production d'électricité photovoltaïque sur le ban communal,
- la mise en place d'un contrat de performance énergétique en nos bâtiments,
- la poursuite de la rénovation de notre réseau d'éclairage public, en vue d'une baisse de consommation.

La mise aux normes de nos bâtiments au regard de l'accessibilité des personnes handicapées représentera également des dépenses importantes.

A cela s'ajouteront des crédits pour l'acquisition de matériels divers pour les écoles et les services municipaux, différents travaux incontournables de gros entretien du patrimoine communal, ainsi que les reports de travaux en cours votés en 2021 et le remboursement en capital des emprunts antérieurs.

4. Le financement des investissements 2022

En 2022, une part importante du financement des investissements pourra être assurée par l'autofinancement. Un emprunt ne devrait pas être nécessaire afin de compléter ce financement.

Des subventions d'investissement seront versées par nos partenaires financiers (Etat, Collectivité Européenne d'Alsace, CAF), en particulier en ce qui concerne le projet de rénovation et d'extension du Centre socioculturel.

5. Prévision d'évolution de la dette

